

Adresse de toutes correspondances

Monsieur Jacques CEVOST

6 Route du Petit Chaillot
45530 VITRY-AUX-LOGES

☎ : 02.38.59.49.83

✉ : 02.38.59.33.75

courriel : jcevost@free.fr



Siège social : BAKOUA A
74360 LA CHAPELLE D'ABONDANCE

Janvier 2007

INTERNET (nouvelle adresse): www.aarca74.com/

Compte-rendu de l'Assemblée Générale du 29/12/06 à 17h00 au restaurant scolaire

Le président, Jacques Cévest ouvre la séance à 17h10

Mme BERTHOUX Odile est nommée secrétaire de séance.

Le président souhaite la bienvenue à tous et déclare ouverte l'Assemblée Générale 2006 de l'Association Amicale des Résidents de la Chapelle d'Abondance. Il remercie M le Maire d'être présent et d'avoir mis cette salle à notre disposition, ainsi que M Gilbert Vuilloud, conseiller municipal.

Excuses : Il présente les excuses de M.Mmes Brunet C et M, FAROBBIA C, membres du CA et M Ballarini, vérificateur aux comptes.

Environ cinquante personnes sont présentes, douze adhérents absents se sont faits représenter.

L'ordre du jour est le suivant : []

- Rapports : moral, d'activité et financier
 - Election du Comité Directeur 2007 et des vérificateurs aux comptes
 - Activités 2007
 - Questions diverses

-Présentation du Plan Local d'Urbanisme et du PPR de la Chapelle

- Échanges avec la municipalité et les acteurs du tourisme local

A 19h00 : Remise des prix du concours photo

19h30 : Pot de l'amitié.

Aucun point n'est ajouté à l'ordre du jour.



Rapport moral et d'activité du président

Cette année 2006 a été plus placée sous le signe des projets que des bilans, c'est pourquoi je laisserai longuement la parole à M le Maire en deuxième partie.

Nous avons édité 3 « **Info Flash Résidents** » en janvier, juin, décembre comme chaque année afin de vous informer au mieux de la vie locale et de l'évolution des projets.

Dans l'enquête que nous avons réalisée en 2004 et à laquelle plus de la moitié d'entre vous avait répondu, vous placiez l'information au premier plan des rôles que vous souhaitiez voir jouer à votre association, devant la défense de vos intérêts. Nous essayons donc de vous en communiquer un maximum, même si elles sont souvent difficiles à obtenir. Je suis le plus souvent réduit à reprendre celles que je lis dans la presse locale ou sur les sites Internet Valdabondance.com et Infoval74.com ou sur le bulletin municipal que je vous recommande de lire, il est, comme toujours, bien documenté et illustré et vous apportera beaucoup de réponses sur les réalisations et projets communaux.

Nous entretenons cependant avec la mairie et l'Office de Tourisme de très bonnes relations et je remercie M le Maire de me recevoir pratiquement à chacun de mes séjours, tout comme je rencontre fréquemment le président, le directeur de l'office de tourisme et de l'école de ski. Je les remercie de nous écouter et aussi de nous entendre quelquefois.

Ca a été le cas cette année pour les forfaits des jeunes résidents. En effet un forfait jeune 16/22ans a été créé pour les enfants à charge des résidents. Une erreur de transcription m'a empêché de vous l'annoncer dans le bulletin de décembre, tout comme je vous ai annoncé à tort des montées gratuites pour les plus de 60 ans. Les forfaits ne sont gratuits que pour les plus de 70 ans mais conformément à notre demande de l'an dernier, il n'y a plus de distinction entre piétons et skieurs.

Bien sûr dans le même temps, le forfait résident a beaucoup augmenté (+40%) mais nous sommes des gens responsables et ne pouvons critiquer cette mesure qui maintient quand même une réduction de 50% sur le tarif public que les autres associations de résidents nous envient. Nous considérons donc globalement ces nouvelles mesures comme une avancée, surtout pour nos adolescents mais plus encore pour les jeunes Chapellans qui ne sont pas membres du ski-club et vont profiter de cette mesure. Comme quoi l'AARCA ne sert pas qu'aux résidents secondaires. Il reste à voir dans quelle mesure ce forfait sera encore attrayant pour les familles qui ne skient que deux voire trois semaines. Pour eux, nous étudions en ce moment d'autres systèmes de réduction.

Les seniors m'ont fait remarquer qu'ils aimeraient bien, eux aussi, disposer de forfaits « mains libres » à l'année pour éviter les passages quotidiens et les queues aux caisses. Les raisons invoquées (possibilité de triche) ne me paraissent pas de bonnes raisons car il n'y a pas plus de risques que sur les autres forfaits. L'AARCA ne cautionnera jamais les quelques tricheurs qui font peser la suspicion sur tous les résidents et nuisent aux avancées pour le plus grand nombre mais je pense que quelques contrôles devraient suffire à éviter ce genre de problèmes.

Nous vous tiendrons au courant de l'évolution de la taxe de séjour puisque son retour au réel est actuellement suspendu à la possibilité de transfert au SICVA (syndicat intercommunal). Je vous rappelle à ce propos que la carte d'hôte est réservée aux touristes logés chez des hébergeurs assujettis à cette taxe de séjour.

Donc, ni les résidents, ni leurs proches hébergés occasionnellement dans leurs logements que ce soit hors ou en leur présence ne peuvent y avoir accès.

En résumé, l'association tente de répondre au mieux à vos attentes pour peu qu'elles s'expriment, en toute indépendance. Si l'association regroupe les plus fidèles et les plus anciens à fréquenter la vallée, dont un bon nombre depuis plus de 30 ans, le nombre d'adhérents faiblit légèrement chaque année. Nous pensons être représentatifs de l'ensemble des résidents et souhaitons être écoutés en tant que tels, pour cela, il faut rester représentatifs, et cela ne peut se faire que par le nombre d'adhérents. Nous comptons donc sur chacun d'entre vous pour être notre messager, dans les résidences, auprès des autres résidents que nous avons du mal à contacter.

Certains maires avouent écouter avec intérêt et prendre en compte nos remarques. Ils trouvent

intéressant le regard extérieur que portent les résidents sur leur action.

Nous souhaitons œuvrer dans ce sens, sans donner de leçons ni imposer nos vues. Il y a environ 1100 résidences secondaires et 300 résidences principales à la Chapelle (soit environ 3 000 résidents pour une population sédentaire de 800 habitants), cela nous donne un peu de légitimité pour nous exprimer.

Pour cette raison, vous savez que nous avons créé la Fédération Française des Associations de Résidents des Stations de Montagne (FFASRM). Celle-ci nous permet de confronter nos pratiques et notre vécu mais aussi d'être entendus, plus seulement au niveau local, mais aussi régional et national, notamment dans le domaine de la protection de l'environnement et du développement durable.

En 2006, nous avons travaillé dans le domaine de l'urbanisme, avec une conférence en août sur le PLU. Nous avons vu par exemple comment les résidents pouvaient et devaient participer aux enquêtes publiques lors des révisions de PLU.

En 2007, le thème choisi est celui de l'eau, sa gestion et la protection de la ressource. Nos travaux semblent intéresser les responsables régionaux et même nationaux, puisque après Eric Woerth, député et ancien ministre, nous recevrons cette année Hervé Gaymard pour son implication dans ce domaine en région Rhône-Alpes. Tout ceci bien sûr en toute indépendance par rapport aux partis politiques qu'ils peuvent représenter par ailleurs.

Activités 2006 :

Le slalom a réuni 64 skieuses et skieurs sur la piste du Dahu en février. Toujours empreint de bonne humeur, il a été organisé en partenariat avec l'OT pour l'animation et l'ESF et le ski-club pour la partie sportive. Pour les remercier, l'AARCA dote donc les manifestations sportives qu'ils organisent de nombreuses coupes.

Le **concours-photo** a regroupé 45 clichés de qualité sur le thème des reflets et des lumières. Les 20 meilleurs ont été classés et agrandis pour constituer une exposition que nous tenons à disposition des offices de tourisme ou autres organismes intéressés. Ils seront également sur le site de l'AARCA.

Je remercie Marie-Françoise et Bertrand Guffroy, ainsi que Patrick Brault pour l'aide qu'ils nous apportent pour l'organisation de ce concours.

Les randonnées, que ce soit en raquettes ou à pied, n'ont eu aucun succès, et nos n'étions que quatre au départ de celle du 3 août. J'ai donc dû annuler la rencontre avec M le Maire prévue le même jour.

Internet : nous avons mis en place à l'automne une liste de diffusion des informations. Je vous demande

de me tenir au courant des modifications éventuelles de votre adresse électronique. Cette liste pourrait aussi nous permettre de créer un annuaire des résidents ou diffuser le bulletin. Cela nous permettrait de faire des économies et à vous d'avoir un bulletin en couleur sur lequel nous pourrions insérer plus de photos.

Dès aujourd'hui notre site a un nom de domaine plus facile à trouver: c'est www.aarca74.com. Je vous invite à utiliser le forum et à me contacter par ce moyen. Notre site est très bien référencé et contient beaucoup d'informations sur la vie de l'association depuis 1998. Vous y trouverez les liens vers les sites partenaires ou amis.

Vous savez que la station d'épuration intercommunale est maintenant en fonctionnement J'ai demandé une visite pour l'AARCA pour la semaine prochaine mais je n'ai pas encore la date.

Suite aux questions que vous m'avez posées et auxquelles je n'ai pas pu répondre, je peux vous donner aujourd'hui les informations suivantes :

- on peut s'inscrire sur les listes électorales de la commune de sa résidence secondaire et même y être candidat à condition d'être inscrit sur un rôle d'imposition depuis au moins 5 ans.

- l'exiguïté du cimetière ne permet d'envisager l'acquisition de concession que pour les personnes qui décèdent sur la commune ou y habitent de façon permanente. Cette situation pourrait évoluer avec l'agrandissement du lieu. On peut par contre se marier à la Chapelle.

VOTE sur le rapport moral et d'activité

Rapport accepté à l'unanimité.

Le président remercie l'assemblée de sa confiance.



Plus de 50 personnes ont assisté à notre AG cette année

Rapport financier du trésorier

entrées

CCP et caisse	
134 cotisations	2 010,00
Concours photos 2005 / 34	170,00
Ski	225,00
Casquette	5,00

Dividendes	2,94
	2 412,94

Livret A	
Intérêts	75,69
Titres	
Plus value	83,46

Total 2 572,09

Sorties

Lots	715,90
Bulletins (papier ,encre , afranch.)	849,40
Assurance	135,80
Cot.(Fédération, Messenger , Internet)	433,14
Pot AG 2005	42,83
Frais gestion compte	4,00

Total 2 181,07

Résultat 06 391,02

Situation financière au 16/12 /2006

	Fin Ex.2005	Fin Ex.2006
CCP	1 091,06	1 322,93
Caisse	2,35	2,35
Titres	4 640,14	4 724,44
Livret A	3 513,49	3 589,18
	9 247,04	9 638,90

Rapport du vérificateur aux comptes

En l'absence de M Ballarini, M Doual a vérifié les comptes.

Rapport de M Doual: Les comptes ont été vérifiés le 27/12 en présence de M Meyer. Aucune anomalie n'a été relevée, les pièces fournies correspondent aux relevés de comptes

M Doual propose d'approuver les comptes présentés par M Meyer.

VOTE: Le rapport financier est accepté à l'unanimité.

Le président remercie M Meyer pour son efficacité et la clarté de sa gestion.

Election des vérificateurs pour 2006

M. Ballarini et M. Doual sont candidats.

Le président demande un troisième vérificateur, utile en cas d'indisponibilité des autres. Mme Marquant Lucile est candidate **VOTE: Mme Marquant, MM Ballarini et Doual sont élus à l'unanimité.**

Election du tiers sortant

Le Comité directeur est constitué de 9 membres au moins et renouvelé chaque année par tiers. Il comporte actuellement 12 membres. Les quatre sortants sont : Mmes BRUNET M, LECONTE J, FAROBBIA C, MM BRUNET C, CEVOST J.

Tous sont à nouveau candidats.

Il est fait appel mais aucun autre candidat ne se présente.

VOTE : Les 5 candidats sont élus à l'unanimité à main levée.

Cotisation 2006 : Le CA propose de maintenir l'adhésion à 15€ par famille puisque les finances sont saines. Nous aurons sans doute un exercice déficitaire en 2007 mais nos réserves nous le permettent.

VOTE : Pour à l'unanimité

Projets 2007 :

Le slalom de ski aura lieu le **28 février** pendant les vacances des zones B et C sur la piste du Dahu avec le concours de l'Office de Tourisme, de l'ESF et du Ski-Club.

Le concours photo sera reconduit mais avec un règlement modifié et plus rigoureux, c'est Janick Leconte qui en sera responsable en coopération avec Marie-Françoise et Bertrand Guffroy. La date de clôture sera avancée **au 31 juillet cette année**.

Les thèmes avancés sont :

- Sports et loisirs en Vallée d'Abondance
- Le travail des hommes en Vallée d'Abondance
- Le Mont Chauffé

Comme l'année dernière vous pouvez vous exprimer et apporter d'autres propositions.

Le choix sera validé par le CA avant fin janvier avec le nouveau règlement.

Vous recevrez comme chaque année **3 bulletins d'information** ou **4** selon les événements, contenant les comptes-rendus des activités et les informations dont nous disposons. Je renouvelle mon invitation aux acteurs locaux à les utiliser pour l'information des résidents.

Notez que nos amis de l'AARC de Châtel organisent le 2 mars à 18h leur slalom au pied du Linga. Vous y serez les bienvenus. Pour cela inscrivez-vous auprès de l'ESF Châtel.

Réponse aux questions :

A Jean-Louis Roger, président de l'Office de Tourisme Jacques Cévest répond que ce sera avec plaisir que les photos du concours pourront être utilisées sur leur site, sous réserve que l'origine en soit mentionnée.

Sur l'adhésion de l'AARCA à l'association de l'O.T, nous en avons fait la demande en 2004 mais nous n'avons pas eu de réponse à ce jour.

Jean-Louis Roger remercie les membres de l'AARCA qui donnent un coup de main lors des

manifestations, notamment lors du service du vin chaud*.

NDLR : * Tous les adhérents peuvent toujours rendre ce petit service au nom de l'AARCA

Intervention de M Le Maire

Monsieur Maxit salue les personnes qui sont arrivées, le président de l'Office de Tourisme et M Gérard Van-Loo président de l'AARC de Châtel.

Il confirme les relations régulières et cordiales avec les résidents et notamment leur président.

Il reconnaît négliger d'envoyer les informations utiles à l'AARCA comme le compte-rendu du Conseil municipal, par manque de temps, mais privilégie les rapports humains et ne refuse jamais une rencontre. Le bulletin municipal est à la disposition de chacun à la mairie.

Présentation du Plan de Prévention des Risques (PPR) :

Il est largement commenté dans le bulletin municipal de 2001. Il concerne surtout les zones à risque d'inondation, de glissement de terrain et de chutes de pierres. En effet aucune zone urbanisée n'est menacée par les avalanches. De même à la Chapelle aucune habitation n'est située en zone rouge pour ces risques.

Les chutes de pierres concernent surtout le secteur du Ryz depuis la construction de la route, mais des travaux de protection ont abaissé ce risque. C'est surtout la Ville du Nant qui est répertoriée pour les glissements de terrain.

Le risque d'inondation est présent au bord de chaque ruisseau. Tous les terrains situés à moins de 10 m d'un cours d'eau sont réputés inondables. Les zones rouges ou bleues dépendent de la configuration du terrain.

Dans les zones rouges, toute construction est interdite ainsi que toute reconstruction après un sinistre lié au risque identifié dans la zone (par contre on peut reconstruire à l'identique après un incendie si le terrain est concerné par les chutes de pierre par exemple). En zone bleue, la construction est possible avec des préconisations permettant de protéger l'habitation contre le risque. En zone blanche, aucun risque n'est prévu.

La conformité au PPR est requise avant toute étude de permis de construire.

Le PPR peut évoluer selon les mesures entreprises pour la protection des sites ou en fonction de l'apparition de nouveaux risques. Il est élaboré par la DDE et le service de Restauration des Terrains de Montagne. C'est une prescription de l'État et pas un document d'urbanisme, il n'est pas voté par le Conseil Municipal.

Un intervenant évoque le dépôt de matériaux situé en bord de Dranse au-delà de la Pesse. M le maire convient du fait que c'est un point noir à la Chapelle, il prend Jacques Cévest à témoin des nombreuses démarches qu'il a entreprises et desquelles ils ont déjà débattu plusieurs fois, mais la solution qui passerait par un consensus est difficile à trouver.



La Présentation des PPR et PLU par le maire, M Maxit

Présentation du PLU (Plan Local d'Urbanisme)

Ce document, lui, est mis en place par le Conseil municipal avec l'aide des services de l'État (DDA, DDE, ...). Il reflète donc les choix locaux.

Celui de la Chapelle a été mis en révision en 1986 et a été voté en... 2000. Il a réduit les zones urbanisables qui sont passées de 76ha à 64ha (par comparaison Abondance et Châtel ont 150ha et 190ha).

Ce PLU permet de préserver les zones naturelles et agricoles comme les Plans, et les zones de captage d'eau potable. Les principales zones d'urbanisation futures sont situées à la Panthiaz et sur les côtes de la Ville. Il prévoit les densités autorisées par zone. Ainsi le COS peut passer de 0,3 à 0,8 selon les zones mais avec une emprise limitée à 50% au maximum du sol (le COS est le rapport entre la surface de plancher et la surface du terrain).

Le PLU prévoit aussi le nombre de places de parking et de garage par logement, la hauteur maximale des constructions, etc...Il définit les emplacements réservés pour des équipements publics. Ainsi une bande de terrain est réservée de l'église jusqu'à la Fruitière pour un doublement de la route départementale. M le Maire précise que le fait de réserver des terrains ne signifie pas la volonté de réaliser les travaux rapidement. En l'occurrence c'est le département qui a cette compétence et on se

pose encore la question de l'opportunité de cette déviation.

Le PLU a vocation à être révisé tous les 5 ou 6 ans mais des modifications plus légères peuvent être apportées entre les révisions.

A noter que 50% du territoire de la commune est en espace protégé avec 2 arrêtés de biotope, les deux massifs en parc régional et le massif des Cornettes pressenti pour un classement au niveau national.

Le contrat d'objectif signé à l'automne avec le Conseil Général apportera une aide d'un million et demi d'euros pour la réalisation du programme de restructuration du domaine skiable mais aussi d'amélioration des conditions de traversée du village par la RD22.

Les premiers travaux sont dictés par l'urgence imposée par les visites de sécurité à date fixe, ils consisteront à remplacer le télésiège 2 places du Crêt-Béni par un débrayable qui permettra de desservir tout le domaine (arrivée située au-dessus du téléski du Bambi). Le 3 places sera alors raccourci et permettra l'accès au sommet du Crêt-Béni. L'enneigement artificiel, qui doit faire encore l'objet de négociations, viendra ensuite.

Suite aux nombreuses questions des résidents, le maire précise que la commune a proposé deux emplacements pour une piscine intercommunale mais que sa réalisation sera difficile sans la commune de Châtel, si celle-ci réalise la sienne seule. M Vuilloud précise qu'il a fallu réaliser d'abord les autres priorités (station d'épuration, domaine skiable).

M Roger, président de l'OT évoque la possibilité de partenariat avec des opérateurs privés. M le Maire répond que cette possibilité reste ouverte et, sachant qu'elle nécessiterait probablement la création de lits chauds en collectif. Des possibilités ont été prévues au PLU dans cet objectif.

Il précise que l'enneigement artificiel peut être compatible avec l'arrêté de biotope, c'est une question de dosage. Une liaison entre le Crêt-Béni et le parking de la Panthiaz est envisagé par une piste forestière.

L'approvisionnement en eau n'est pas trop problématique à la Chapelle, ce sont les réserves qui ne sont pas très importantes. Il a été envisagé et étudié un forage mais aussi un réservoir de 600m³. L'un ou l'autre permettrait d'assurer une alimentation suffisante en eau en toute saison.

L'assemblée est close vers 19h45.

Des comptes-rendus ont été publiés par le site Internet Infoval74.com (10/01), et par les journaux : Le Messenger(11/01) et Le Dauphiné Libéré(13/01 ?)

Infos diverses :

La visite prévue de la station d'épuration ne peut avoir lieu pour l'instant. Nous vous informerons dès qu'une date sera retenue avec le SICVA.

Slalom du 28 février

Afin d'en améliorer le côté festif et convivial nous vous suggérons de venir costumés. Plusieurs prix récompenseront les meilleurs déguisements:

- jeunes
- adultes
- groupes (3 personnes au moins)

Pensez à vous munir d'une assurance ou de la carte-neige à la journée (ou carte loisirs)

Forfaits à prix réduit : « Carte Loisirs »

L'AARCA vient d'adhérer, comme un comité d'entreprise, à l'association LCE74.

Ainsi, les membres de l'AARCA peuvent acquérir à prix réduit la « **Carte Loisirs** » qui permet d'obtenir des tarifs très intéressants dans la plupart des stations de sports d'hiver pour les forfaits de ski (La Chapelle, Châtel, Abondance, Avoriaz, ...) ainsi que pour beaucoup de spectacles, d'activités culturelles, sportives, de musées, de voyages et dans beaucoup de parcs d'attractions (dont fantasticâble, musée des Gets, ...). **Elle comprend une assurance incluant les accidents de ski et de camping caravaning.**

Vous présentez votre carte à la caisse pour obtenir vos réductions.

Le guide fourni avec la carte est trop long à reproduire mais nous vous donnons quelques extraits qui vous montrent que pour une famille, la carte est remboursée **dès le premier jour de ski:**

Tarif forfaits

Lieu	Type	Tarif normal	Tarif carte loisirs
La Chapelle*	1j ad	22€	13€
Châtel	1j ad	30€	18.70€
Avoriaz	1j ad	31€	24€

*existe aussi pour forfait 1h, 1/2j, 2j et 3j, jeune, ado etc...

Pour plus d'informations consultez :

www.carteloisirs.com ou . www.ancavtt.asso.fr

Coût annuel de la carte pour vous :

- famille (2ad + enfants mineurs :) : 33€
- couple : 27€
- individuel + 18 ans : 22€
- Etudiant, chômeur, 18/25 ans à charge : 12€

Vous devrez adresser vos demandes de cartes (1 carte par personne) en renvoyant le bulletin joint et précisant la composition de votre famille à :

LCE74

12, rue de la République BP 237

74006 Annecy Cedex

Tel : 04.50.51.59.86

Joindre une enveloppe timbrée à 0,86€ pour le renvoi des cartes et du guide.

Après vérification du listing des adhérents de l'AARCA, vous recevrez vos cartes en quelques jours.

Les enfants plus âgés des adhérents de l'AARCA qui ont une famille et fréquentent la Chapelle peuvent aussi adhérer sans délai à l'AARCA (15€ par famille) et obtenir leurs cartes. (L'adhésion à l'AARCA est obligatoire car les cartes familiales s'entendent pour les 2 parents + les enfants mineurs). Un bulletin pourra leur être envoyé rapidement (par courriel) ou vous pouvez photocopier le bulletin vierge.

Attention : Bien penser à adhérer à l'AARCA **avant** d'envoyer votre demande de carte car celle-ci serait rejetée.

Concours photo 2007

« Le Mont Chauffé sous tous ses angles ».

Après le Grange et les Cornettes, regardons cet autre mont de la vallée sous un autre angle.

Le règlement complet du concours et les bulletins d'engagement seront disponibles dans les Offices de Tourisme des 3 communes dès février. Ils pourront vous être envoyés sur demande par courriel ou contre une enveloppe timbrée à jcevost@free.fr

Attention : **exceptionnellement, cette année, le concours sera clos le 31 juillet 2007.**

Tous à vos appareils dès le printemps !

Les années suivantes, il se déroulera du 1er juillet au 30 juin de l'année suivante.

Résultats du concours photo 2006

« Jeux de lumière dans la Vallée d'Abondance »

Classement	NOM	LOTS	SPONSORS
1	LAURAS Camille	1 trophée 1 app photo numérique	Office de Tourisme et Mairie de la Chapelle Intermarché
2	HEISSLER Francine (également 15 ^{ème})	1 trophée 1 forfait 1 semaine La Chapelle	OT Châtel Mairie de la Chapelle
3	SIFFER Christiane	1 forfait 1 semaine La Chapelle 1 DVD	Mairie de la Chapelle RTL2 Radio Châtel
4	DZIAK Anne-Marie (Également 7 ^{ème} , 8 ^{ème} , 14 ^{ème} , 16 ^{ème} , 19 ^{ème})	2 repas 1 CD de photos 1 livre Vallée d'Abondance	Hôtel-Restaurant les Cornettes OT La Chapelle AARCA
5	LECONTE Alain	1 bon d'achat 40€ 1 DVD	Les Rappes Sports RTL2 Radio Châtel
6	BRUN Christophe	1 forfait Portes du Soleil 1 nécessaire de table	Les Portes du Soleil Le Fournil
9	BERTHOUX Odile	1 bois peint de « l'Ourson » 1 nécessaire de table	AARCA Le Fournil
10	FAGEGALTIER Elodie	1 livre Vallée d'Abondance 1 nécessaire de table	AARCA Le Fournil
11	PORTE Michel	1 forfait Châtel 1 tee-shirt	SEML Châtel RTL2 Radio Châtel
12	DEFRANCE Isabelle	1 forfait La Chapelle Livre: L'or du Mont de Grange	Mairie de la Chapelle AARCA
13	HOFFMANN Yvette	1 forfait La Chapelle 1 tee-shirt	Mairie de la Chapelle RTL2 Radio Châtel
17	MENDEZ Jacques	1 forfait La Chapelle 1 tee-shirt	Mairie de la Chapelle RTL2 Radio Châtel
18	BRESSOUD Marie-Françoise	2 sets de table 1 tee-shirt	J L Danel RTL2 Radio Châtel
20	VIDAL Michèle	2 bouteilles de vin de Savoie 1 sangle	VIVAL / Casino RTL2 Radio Châtel

- Et d'autres souvenirs tels que casquettes et objets promotionnels offerts par nos sponsors
- Un seul lot est attribué par participant, même si celui-ci a été classé plusieurs fois.

Les lots non réclamés en décembre sont à retirer à l'Office de Tourisme de la Chapelle.

Les épreuves et négatifs de 2007 et des années précédentes sont à réclamer à Jacques Cévest (25/02 au 10/03 : 04.50.73.37.75),

Les clichés seront disponibles bientôt sur le site de l'AARCA et visibles à l'Office de Tourisme.

SLALOM de SKI, 11^{ème} TROPHÉE des RÉSIDENTS
Mercredi 28 février 2007

S'inscrire avant le 28/02 à 12h à l'Office de Tourisme (5€ gratuit pour les – de 10 ans)

Catégories : - de 10ans (fille/ garçon)

10-16 ans (fille/ garçon)

17-45 ans (fille/ garçon)

+ de 45 ans (fille/ garçon)

Hors-catégorie (flèche, chamois) (fille/ garçon)

Organisation technique : ESF et Ski-Club de la Chapelle

Animation : Office de tourisme de la Chapelle

Venez nombreux encourager les concurrents

2007 : slalom humoristique, venez déguisés et en groupe (facultatif)

Récompenses aux meilleurs déguisements : jeunes, adultes, groupes(3 personnes au moins)

Vin et chocolat chauds offerts à tous par l'Office de Tourisme de la Chapelle

N'hésitez pas à nous questionner, notamment sur le forum du site Internet, à écrire ou téléphoner. Encouragez vos amis ou vos voisins à nous rejoindre. Si vous vendez votre appartement, donnez-nous les coordonnées de l'acquéreur, nous lui enverrons notre bulletin.

Renvoyez rapidement votre bulletin d'adhésion 2007 avec le montant (15€), surtout si vous voulez disposer de la carte loisirs pour les vacances de février

Adhésions et cartes d'adhérents : La gestion est cartes est assez fastidieuse sous sa forme actuelle, car les adhésions sont traitées à Strasbourg par A Meyer et les envois à Vitry-aux-Loges par J Cévest. Nous allons étudier la mise en place de cartes annuelles mais pour l'heure, ne nous renvoyez pas vos cartes d'adhérents. Un bulletin d'adhésion est joint au présent bulletin, renvoyez-le par retour. Si vous recevez un rappel avec le prochain bulletin, c'est que vous n'êtes pas à jour de votre adhésion annuelle. Il peut y avoir des erreurs, notamment dans le transfert des données. N'hésitez pas à nous le signaler. Nous ne sommes que des bénévoles à votre service, et des amateurs dans le domaine de l'informatique.

Un peu d'histoire (1)

Le saviez-vous ? Si on n'a pas, a priori, de trace d'habitat avant le VIème siècle, les premiers habitants de la vallée semblent être des peuplades burgondes. Ces Burgondes ont transmis leurs coutumes comme l'héritage au fils choisi par le père (qui a perduré jusqu'au XVIème siècle) mais surtout le refus de tout servage.

A l'arrivée des chanoines de St Maurice (Valais suisse) en 1108, ils ont accepté la doctrine religieuse, les redevances, la dîme, mais sont restés les propriétaires indépendants qu'ils étaient et n'ont jamais acquitté la taille. Ils ont toujours défendu leurs franchises écrites avec pugnacité, renégociant la dîme à la baisse.

Les magistrats sont élus par les habitants. La collectivité est gérée par un Conseil de Prud'hommes. Ceux-ci sont bénévoles et élus pour un an seulement. Ils exercent la justice.

Dès le XIVème siècle, les habitants de « la Chapelle des Frasses » doivent lutter contre les volontés d'expansion à leurs dépens de l'abbaye. Ils n'hésitent pas à faire valoir leurs droits au près de l'Abbé mais aussi du Duc de Savoie et même du Pape (1417).

La Chapelle des Frasses s'est séparée d'Abondance et est devenue une paroisse dès le 12^{ème} siècle, peu après l'arrivée des chanoines. Elle s'étend alors jusqu'au Pas de Morgins, Châtel en est un hameau à la frontière de la vallée. Elle va ensuite dépasser Abondance en importance avec 80 feux au XVème siècle. Au milieu du XVIIème siècle Châtel prend à son tour son indépendance et en 1763, elle a presque rattrapé la Chapelle en population (107 feux contre 130). (à suivre)

Imprimé par l'association: rédaction J Cévest